ANNEXE 25

PONT-A-CELLES

Wallonie

Dossier n° : PU/2025/026

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur IEZZI Timmy,** domicilié **rue d'Azebois 14 à 6230 Thiméon**.

Le terrain concerné est situé **rue d'Azebois 14 à 6230 Thiméon** et est cadastré **Thiméon (6) section A n° 304G2 et n° 301P**.

Le projet consiste en **l'extension d'une maison unifamiliale**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A2. Aire des constructions en centre des villages'** sur le point suivant :

- **Emprise au sol** : la profondeur maximale hors sol des volumes secondaires est supérieure à 6m à partir de la façade arrière du volume principal et la superficie au sol des volumes secondaires est supérieure à 60% de la superficie au sol du volume principal.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **22 avril 2025** au **6 mai 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 17/04/2025**

A Pont-à-Celles, le 9 avril 2025

Par le Collège communal,

La Directrice générale f.f.,

Nathalie COLSON

Administration Communale de Pont-à-Celles - Hainaut -

Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN